

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

N° VILLE_2024DL072

Date de convocation : 11 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL- Mise à jour du tableau des emplois

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Laurence MOULIN (donne pouvoir à Michel MALTRAIT), Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Henry DUARTE), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Vivien GATCHUESI FEQUENG), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Recrutement

Pour anticiper les recrutements d'agents et ainsi compenser l'absence à venir de personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2024 tel que présenté dessous.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 7 octobre 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **CRÉE** 2 postes au cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet (échelle indiciaire brute 371-558) ;

- **APPROUVE** la création de poste telles que décrite ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Promotion interne

Suite aux résultats de la promotion interne et à l'inscription sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne auprès du cdg69 et dans la mesure où les postes occupés et les missions exercées par les personnels inscrits correspondent au cadre d'emploi de d'attaché et d'ingénieur, **le conseil municipal**, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

DEJS:

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet (échelle indiciaire brute 444 - 1015) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 331 compte 64111 du budget principal.

CTHA :

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet (échelle indiciaire brute 444- 1015) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,